

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BELLEGARDIEN

5 rue des Papetiers

01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE

☎ : 04 50 48 19 78 - Télécopieur : 04 50 48 09 22 - Courriel : info@ccpb01.fr

Compte rendu sommaire et synthétique Conseil de communauté du 20 septembre 2012

Convoqué le 14 septembre 2012, le conseil de communauté s'est réuni le 20 septembre 2012 à 18 heures dans la salle de conférences du SIFAGE à Bellegarde-sur-Valserine sous la présidence de Michel DE SOUZA, Philippe DINOCHÉAU étant désigné secrétaire de séance, 32 élus communautaires étaient présents.

En préambule du conseil communautaire, M. LE HYARIC chargé d'affaires de la société GIRUS a présenté l'étude pour l'optimisation de la collecte sélective sur le territoire du Pays Bellegardien. Le bureau spécialisé a mené depuis mars 2012 une étude afin de rechercher des solutions pour améliorer les performances de la collecte sélective.

Cette étude s'est déroulée en 3 phases :

- 1) état des lieux – diagnostic
- 2) étude de 3 scénarii d'évolution de la collecte sélective
- 3) approfondissement du scénario retenu par le bureau communautaire concernant une collecte sélective monoflux en porte-à-porte sur le territoire de centralité (Bellegarde-Châtillon-Lancrans) dans un premier temps et pour une extension de cette collecte sélective monoflux à l'ensemble du territoire qui concernera environ les 22 000 habitants de la CCPB dans un second temps.

Dans une logique de la collecte sélective sur tout le territoire de la communauté de communes, la mise en place d'une collecte en porte à porte permettrait d'atteindre de bons résultats sans coût supplémentaire, le tonnage collecté pouvant augmenter de façon remarquable (jusqu'à plus de 65 %).

L'initiale séparation du « territoire de centralité » du reste de la CCPB permettrait d'expérimenter ce nouveau type de tri (monoflux) et de collecte (porte à porte) afin de laisser un temps d'adaptation nécessaire pour évaluer la possibilité de d'élargir cette optimisation à tout le territoire.

Des questions-réponses sont ensuite échangées dans un large débat entre les élus communautaires, le Président et le représentant de GIRUS.

Unaniment les élus décident de poursuivre la démarche pour la mise en place de cette collecte sélective monoflux en porte à porte en 2 étapes.

Le conseil de communauté a validé la liste des locaux industriels et commerciaux à exonérer de la TEOM en 2013.

- l'allocation d'une aide financière de 70 € au Rotary Club pour l'impression d'un livret à but caritatif,
 - la nomination d'Evelyne DE BARROS régisseur titulaire de la régie d'avances à compter du 4 juillet 2012 ainsi que Véronique HERBERT mandataire en cas d'absence du régisseur titulaire,
 - la modification de l'article 31 du contrat de DSP avec la société Vert Marine, par la demande de prise en charge des fluides avant la mise à disposition des biens ainsi que des modalités de remboursement des consommations de fluides.
- Le conseil a ensuite :
- approuvé la décision modificative n° 1 du budget du service général dont les dispositions ont été validées lors de la commission des finances réunie le 28 août 2012 afin de réajuster des ouvertures de crédit,
 - alloué au comptable du Trésor de la CCPB, M. Michel PRIORE, à compter du 3 septembre 2012 et pour la durée de son mandat l'indemnité de conseil annuelle prévue par les textes au taux maximum fixé par les textes,
 - accordé la dérogation pour l'ouverture de parcelles à l'urbanisation sur le territoire de la ville de Bellegarde-sur-Valsérine,
 - adopté la proposition de la commission d'appel d'offres réunie les 5 juillet et 6 septembre 2012 pour l'attribution du marché de services relatif à la mission du suivi et d'animation de l'OPAH de rénovation urbaine au PACT de l'Ain pour un montant de 474 273,80 € HT.
- Le conseil communautaire a été informé des mesures d'urgence à envisager sur le sentier des Berges de la Valsérine (grosses réparations de sécurisation et de rénovation).
- Le rapport d'activité 2011 de la CCPB a été distribué et commenté à l'assemblée par le Président.

Affiché le 26 SEP. 2012

Le Président,
Michel DE SOUZA

